

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur du produit**

Nom du produit Encre sèche pour 4635 MX, DocuPrint 96 MX, DocuPrint 100 MX, DocuPrint 115 MX, DocuPrint 135 MX, DocuPrint 155 MX, DocuPrint 180 MX
Référence 006R00819, 006R90229
Couleur Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Responsable Qualité, Sécurité et Environnement
Téléphone 01 55 85 67 81
Télécopie 01 55 85 76 78
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucune mesure requise
Mention d'avertissement Aucune mesure requise
Mentions de danger Aucune mesure requise
Conseils de prudence Aucune mesure requise

2.3 Autres dangers

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

Note spéciale

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Copolymère styrène/butadiène	55-65	9003-55-8	Non répertorié	--	--	--
Magnétite	25-35	1317-61-9	215-277-5	--	--	01-2119457646-28-0021
Polyéthylène	1-10	9002-88-4	Répertorié	--	--	--
Noir de carbone	1-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Oxyde métallique	1-3	12060-59-2	235-044-1	--	--	--
Pigment magenta	<2	75627-12-2	278-270-6	Skin Sens 1 Aquatic Chronic 4	H317 H413	01-2120775793-39-0003

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon

Inhalation

Amener la victime à l'air libre

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë**Yeux**

Aucun effet connu

Peau

Aucun effet connu

Inhalation

Aucun effet connu

Ingestion

Aucun effet connu

Effets chroniques**Toxicité chronique**

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé
Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Inflammabilité Ininflammable
Point d'éclair Sans objet

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié
Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Faible
État physique	Solide	Seuil olfactif	Sans objet
Couleur	Magenta	pH	Sans objet

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Point d'éclair	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de ramollissement	49 - 60 °C / 120 - 140 °F
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammation dans l'air	Sans objet
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	1-2
Hydrosolubilité	Négligeable
Coefficient de partage	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation	Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire
DL50 par voie orale	> 5 g/kg (rat)
DL50, voie cutanée	> 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 5 mg/L (rat, 4 heures)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Magnétite	10000 mg/kg (Rat)		
Polyéthylène	2000 mg/kg (Rat) 8 g/kg (Rat)		
Noir de carbone	15400 mg/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Effets chroniques	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Cancérogénicité	Voir « Autres données » dans cette section.

Nom chimique	CIRC
Noir de carbone	2B

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ».

L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

Autres effets toxiques

Sensibilisation	Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Effets mutagènes	Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)
Toxicité pour la reproduction	Non mutagène selon le test d'Ames Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction
Effets sur certains organes cibles	Aucun(e) connu(e)

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Autres effets néfastes	Aucun(e) connu(e)
Danger par aspiration	Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié. Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets	Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.
Emballages contaminés	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
Code de déchets du CED	08 03 13
Autres informations	Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2019-09-19
Date de révision 2019-10-10
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires**Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

FDS n° : A-0199

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-10-10

Version 2

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Noir de carbone	STEL 7 mg/m ³ TWA 3.5 mg/m ³	TWA 3 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³		
Pigment magenta		TWA 0.5 mg/m ³ STEL 1.5 mg/m ³			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Polyéthylène					TWA 5 mg/m ³
Noir de carbone	TWA 3 mg/m ³				TWA 2.0 mg/m ³
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)- 2,7-					TWA 5 mg/m ³ Ceiling 25 mg/m ³

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Noir de carbone	TWA 3.5 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³ C(A4)		TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Noir de carbone	TWA 4 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³	TLV 3 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³	TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³
Oxyde de titane de strontium	TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³				
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)- 2,7-	TWA 4 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³				

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.